

GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

pour l'isolation des combles aménagés.

ROCKCOMBLE ÉVOLUTION



1 Marquage et fixation de la suspenste.

Étape 1/Préparation du chantier

Du fait des irrégularités de la charpente, une visite préalable du chantier est nécessaire afin de mesurer les entraxes des chevrons à plusieurs endroits et hauteurs du comble et définir ainsi la largeur adaptée du panneau ROCKCOMBLE ÉVOLUTION.

Les panneaux ROCKCOMBLE ÉVOLUTION doivent être approvisionnés sur le chantier et stockés à l'abri des intempéries.

Étape 2/Pose des suspentes

La pose des suspentes doit être réalisée conformément aux prescriptions du fabricant et des règles de l'art (DTU 25.41).

L'emplacement des suspentes sur les chevrons est tracé en commençant par les 4 suspentes positionnées aux angles du comble.

La longueur comprise entre la face inférieure du chevron et la zone de pliage de la suspenste doit être d'environ 140 mm pour que l'encoche du panneau ROCKCOMBLE ÉVOLUTION épouse le contour du chevron. Une marque est tracée sur les suspentes à cette distance : elles peuvent être alors fixées à l'aide de 2 vis à bois au chevron en se repérant à la marque (figure 1).

Les suspentes sont alignées à l'aide d'un cordeau ou d'un niveau laser. Dans le cas d'utilisation d'un cordeau, une ailette peut être provisoirement pliée pour permettre le déroulage de celui-ci. Elle sera dépliée une fois l'alignement complété.

Selon le sens de la pose des panneaux ROCKCOMBLE ÉVOLUTION (encoche positionnée à gauche ou à droite), l'ensemble des suspentes est fixé en choisissant toujours le même côté des chevrons afin de permettre la mise en œuvre du panneau.

Pour la pose d'une finition en plaques de plâtre BA13, les suspentes sont disposées avec un entraxe des fourrures maximum de 60 cm et une distance maximale entre 2 points de fixation de 1.20 m.



2 Mise en œuvre du panneau.



3 Pliage de l'ailette pour le maintien.



4 Ossature secondaire et plaque de plâtre.

Étape 3/ Pose de l'isolant

Le panneau ROCKCOMBLE ÉVOLUTION permet l'isolation de la couche entre et sous les chevrons.

Le panneau est inséré entre les chevrons : le panneau est placé en emboîtant la partie plane, ensuite la partie avec encoche est rabattue, en pressant légèrement la laine, jusqu'à ce que l'encoche épouse le chevron (figure 2).

Une des ailettes de la suspente en contact avec le panneau est repliée. L'étape est répétée sur la deuxième ailette une fois que le panneau adjacent est mis en œuvre.

L'ensemble des panneaux est installé : leur maintien est assuré par les ailettes des suspentes (figure 3).

Étape 4/ Mise en œuvre de l'ossature secondaire et de la finition

Les fourrures sont clipsées aux suspentes et raccordées entre elles à l'aide d'éclisses.

Les gaines électriques sont passées dans l'épaisseur comprise entre les fourrures et la plaque de plâtre. Les plaques de plâtre sont posées conformément aux préconisations du DTU 25.41 et sont vissées sur les fourrures en commençant par un angle en butée avec la maçonnerie (figure 4).

Étape 5/ Fin de chantier

Les chutes d'isolants nus et les emballages devront être rapportés chez un distributeur assurant la collecte des déchets non dangereux inertes (pour l'isolant) et non dangereux non inertes (pour les emballages), en déchèterie ou sur les plateformes de tris des déchets issus du bâtiment.

Si la pose d'une membrane pare-vapeur est nécessaire, appliquer le ruban adhésif biface le long des fourrures et dérouler la membrane en appuyant sur celles-ci : prévoir des débordements de la membrane sur les murs périphériques (collage à l'aide de mastic) et respecter le recouvrement des lès, jointoyés par l'adhésif.

